

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Loi de financement de la Sécurité Sociale

ADHÉRENT

Singularité dans le Pacifique Sud

RESTAURATION

Inflation et tendances du marché



MÉDICAMENTS/DM

Ruptures : quelles sont les solutions ?

QUESTIONS A CHRISTINE SCHIBLER, DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE LA FHP



Que retenir de la fin de l'année 2022 et de la campagne budgétaire 2023 ?

L'hospitalisation fait face à **des tensions économiques et en ressources humaines exceptionnelles et inédites** qui l'obligent à changer de paradigme. Ces incertitudes ont été accrues par la publication tardive de la campagne tarifaire pour 2023.

L'étude que nous avons menée, en collaboration avec le cabinet Roland Berger, **estime à 650 millions d'euros l'augmentation des coûts d'exploitation de l'hospitalisation privée en 2022**, et elle prévoit un besoin de financement supplémentaire pour 2023 de 3,4 milliards d'euros pour les secteurs privé et public confondus. Pourtant, fin 2022, **malgré la sous-exécution**, le gouvernement n'a accordé qu'une restitution partielle de la réserve prudentielle de l'ONDAM. La FHP conteste cette retenue de 0,35 % des tarifs MCO et refuse de considérer ce sujet comme clos.

D'un point de vue macro, la campagne tarifaire 2023 est en rupture avec les précédentes. Elle tient compte des mesures liées à l'inflation et de la revalorisation du point sur les salaires accordée en 2022. Cependant, selon notre étude, **1,2 milliard d'euros pour combler les surcoûts d'inflation sont encore nécessaires**. De plus, en considérant qu'en 2023, une nouvelle revalorisation des salaires devra être décidée pour défendre le pouvoir d'achat de nos salariés, **la FHP réclame une révision de l'ONDAM pour un montant global de 2,5 milliards d'euros**. Notons que cette dépense complémentaire peut pour tout ou partie être financée par les recettes supplémentaires liées aux hausses salariales du secteur privé en France, base des recettes de l'assurance maladie.

Plus en détail, la LFSS de 2023 accorde une hausse des tarifs MCO de **5,4 %** pour une augmentation du volume d'activité de **0,9 %** (en 2022, ce secteur est à 99 % du volume de ses activités réalisées en 2019). Pour le **SMR**, l'effet volume est évalué à **+ 2,1 %** et les tarifs évoluent

d'environ **+ 3 %**. En psychiatrie, l'objectif de dépenses est **+ 4,3 %**. Sur le thème des majorations supplémentaires accordées aux établissements publics, l'hospitalisation privée demande à pouvoir bénéficier pour ses salariés des mêmes mesures.

Comment la FHP prépare-t-elle la réforme de financement annoncée pour 2024 qui prévoit la suppression de la T2A ?

Dans la période actuelle troublée par les événements politiques et économiques exogènes, et deux réformes du financement des branches psychiatrie et SMR non achevées, **la FHP ne souhaite pas la suppression de la T2A**. Toute mesure financière doit être un outil incitatif au service d'objectifs stratégiques posés et priorisés.

La T2A offre une visibilité du financement du secteur du MCO. Elle est un outil défini selon une valorisation médicale opposable à toutes les parties. Elle a permis **d'harmoniser les mécanismes de financement**, par une évaluation qualitative et quantitative de l'activité par l'assurance maladie. Modifier subitement ce modèle semble hasardeux.

La FHP souhaite conserver un financement à l'activité en augmentant la part de la rémunération de la qualité. « Ma santé 2022 » accordait 2 milliards de financement à la qualité en 2023. Or seuls 700 millions ont été attribués au titre de la qualité en 2022. Cette enveloppe doit s'élever à 1 milliard pour 2023 afin d'atteindre à terme les objectifs.

La dotation populationnelle proposée par le Gouvernement a pour objectif un rééquilibrage régional. Ce mécanisme est aujourd'hui mal défini et donc à ce stade opaque.

>> POUR ALLER PLUS LOIN
www.fhp.fr

RETOUR SUR LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Laurent Ramon, Directeur Général CAP SANTÉ

Les parlementaires ont voté la loi de finance de la Sécurité sociale (LFSS). Une part majoritaire du budget est destinée à la médecine de ville. **La part de l'hospitalisation est minoritaire et celle de l'hospitalisation privée représente 10 % du budget.** Pourtant l'hospitalisation privée a toute sa place dans le paysage : elle réalise **38 % de la chirurgie lourde, 65 % de la chirurgie ambulatoire, 30 % de la médecine et 18 % des accouchements.**

En janvier 2023, le PLFSS 2023 annonçait une augmentation des tarifs de l'ordre de 0,7 %. « Lamine Gharbi, président de la FHP, a fait valoir l'utilité de l'hospitalisation privée. Il est impossible de s'adresser à ce secteur seulement en situation de crise et de ne pas l'accompagner par ailleurs », rappelle Laurent Ramon, directeur général de Cap Santé. « **L'obtention d'une hausse globale de nos tarifs finalement de 5,2 % est un signal de reconnaissance de notre activité. Cela faisait plus de 10 ans qu'une telle hausse n'avait pas été attribuée. Cette année nous avons été gâtés !** » Cependant, ce chiffre ne garantit pas, dans la situation inflationniste actuelle, qu'il soit aisé de boucler les budgets en fin d'année. Sur les tarifs de la psychiatrie et des SMR, un projet rectificatif du PLFSS est attendu.

L'application de la loi Rist à compter du mois d'avril provoque des tensions. « *Cependant pouvons-nous promouvoir une médecine de recours allant au plus offrant ? Le secteur privé fait peu appel à ces praticiens*

intérimaires. Nous devons tenir notre rôle le temps que la régulation se mette en place et que ces praticiens acceptent de revoir leurs tarifs à la baisse. »

Cap sur la prévention

La LFSS n'a pas pour unique vocation de couvrir les frais de santé en phase aiguë. Le financement de la prévention à grande échelle, à condition que celle-ci soit adaptée et portée par les médecins, est indispensable. « *La finalité de la prévention est de mieux vieillir et elle vise à terme à réduire les dépenses. Une personne qui prend soin de sa santé coûte moins cher à la société et limite les risques de maladies chroniques. La prévention doit être compréhensible par tous. Les spots publicitaires, affiches ou vidéos sont insuffisants. Nous avons tendance à privilégier le curatif au détriment du préventif.* » Aujourd'hui la prévention s'impose comme une solution. Une des missions du secteur privé est de **promouvoir les activités de prévention.** D'autant plus que la croissance démographique actuelle pose la question à terme du volume des prises en charge.

« *Notre mission est d'être utile là où le législateur nous demande de l'être* », conclut Laurent Ramon.

>>> POUR ALLER PLUS LOIN

www.capsante.fr



Des Masterclass pour informer, capter et fidéliser les managers

Dans le cadre de sa démarche d'entreprise apprenante, CAHPP propose à ses managers des Masterclass de 45 minutes toutes les six semaines. Ces rendez-vous traitent de sujets d'actualité en donnant la parole à des talents internes, des leaders d'opinion ou de grandes voix de l'écosystème de la santé. L'éventail des thèmes abordés est large. Les premiers rendez-vous portent sur le financement des établissements, la cybersécurité, l'assurance en santé, que ce soit celle des établissements, du personnel, des immobilisations, et l'organisation des établissements de santé en Europe.

Retrouvez nos prochaines Masterclass :

- . le 22 mai 2023
Comprendre le mécanisme des garanties d'assurance
- . le 12 juin 2023
Sensibilisation au risque automobile
- . le 3 juillet 2023
La garantie protection juridique
- . le 11 septembre 2023
Les contours du risque CYBER

CAHPP partenaire des trophées de l'UEHP

Imaginé par l'association portugaise des hôpitaux privés (APHP) en 2022, les trophées de l'UEHP distinguent les hôpitaux les plus performants dans 7 catégories : meilleure initiative axée sur le patient, hôpital vert et responsabilité sociale, innovation dans le domaine de la santé, projets de collaboration dans le domaine de la santé, excellence sur le lieu de travail, meilleure couverture médiatique dans le domaine de la santé. Une dernière catégorie est inaugurée cette année, la meilleure candidature.

Ces actions participent à l'amélioration continue des soins, à l'innovation et à la satisfaction des professionnels de la santé : des sujets chers à CAHPP. Comme l'an passé, la cérémonie de remise des Prix se déroulera le 25 mai 2023 à Lisbonne.

Retour sur la campagne 2023 des réunions de marché

Lors des réunions de marché (RDM) en région, **l'équipe Pharma/DM de CAHPP** **managée par Violaine Fajolle**, part à la rencontre des pharmaciens des établissements de santé afin de faire un point sur l'actualité des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'hygiène. L'objectif est également d'écouter les attentes des pharmaciens.

« Les réunions de marché sont l'occasion de collecter des informations importantes sur les marchés et les fournisseurs sous une forme interactive, en toute sincérité et avec une équipe dévouée. C'est aussi pour les pharmaciens l'opportunité de partager avec les négociateurs leurs retours d'expérience. CAHPP communique ensuite aux fournisseurs nos observations pour une amélioration permanente de l'offre. C'est pourquoi nos témoignages sont importants.

Ces rencontres sont aussi l'occasion de retrouver nos collègues de la région. Nous sommes relativement isolés dans notre pratique. Durant les pauses ou au déjeuner, nous abordons avec nos pairs les sujets qui font notre quotidien. Nous échangeons. Et puis ce sont les RDM qui ont fait naître les marchés d'engagement. L'objectif était de massifier la demande pour améliorer les conditions de distribution. Ces rendez-vous sont essentiels à notre métier. » Catherine Antoine, docteur en pharmacie, gérante de la PUI du Pôle Sanitaire Privé Mulhousien, coordonnatrice de la Fondation de la Maison du Diacanat et référente Alsace Lorraine chez CAHPP.

Cette année, pour accompagner les réunions de marchés, **l'équipe Transformation et Innovation (Tania Letsis, Charles Hannotte et Julien Lauret)** a proposé à tous les participants, une session de 2h30, ayant pour objectif de découvrir/approfondir, des outils agiles qui permettent aux équipes, aux managers, de travailler efficacement dans un monde qui change.

Cette bulle d'oxygène, dynamique et ludique, a permis de revisiter les rituels et outils du management, d'échanger sur des problématiques concrètes de ressources humaines, que rencontrent les établissements et de découvrir ou revisiter des méthodes de collaborations et de fonctionnement, telles que les cartes heuristiques, les 3 rituels de l'équipe agile (Synchro équipe, one to one et entretien annuel), qui permettent de simplifier le complexe, de prioriser et de gagner en efficacité.



SINGULARITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT AU MILIEU DU PACIFIQUE SUD

*Virginie Bobbia, Directrice adjointe et QHSE
et Claude Drago, Directeur Général de la Polyclinique Paofai (Papeete)*

La Polyclinique Paofai à Papeete, située sur l'île de Tahiti, en Polynésie Française, **bénéficie de toute l'attention de CAHPP afin de répondre au mieux à ses attentes.**

L'approvisionnement en matériel médical et produits pharmaceutiques est une activité fondamentale du pharmacien hospitalier ultra-marin. **L'insularité impose de détenir suffisamment de stock pour pallier les délais de réapprovisionnement plus longs qu'en métropole et en tenant compte des aléas des transports : marchandise débarquée, rupture de la chaîne du froid ou retrait de lots.** De plus, la polyclinique subit, comme en métropole, **les tensions en matière d'approvisionnement : ruptures de stock et rationalisation de certaines références due au nouveau règlement relatif aux dispositifs médicaux.** Les experts CAHPP proposent des outils pratiques que les responsables des achats utilisent au quotidien. En cas de rupture, des références alternatives sont proposées. **Le site en ligne CAHPP est une source précieuse d'information** où toutes les données nécessaires pour passer les commandes sont renseignées. De plus, il permet de s'affranchir des 12 heures de décalage horaire. **CAHPP garantit une grande réactivité de ses équipes « au bout du mail ».**

Actuellement, l'établissement est impacté par les mêmes **problématiques inflationnistes** qu'en métropole mais avec un décalage dans le temps, du fait de ses capacités de stockage. À cela s'ajoute **la survalorisation des frais d'affrètement.**

Un mode opératoire en « flux tiré »

La situation géographique et les difficultés d'approvisionnement ont amené la Polyclinique Paofai à faire évoluer ses pratiques. **Depuis deux ans, un mode d'approvisionnement du bloc opératoire en « flux tiré », inspiré de l'industrie, a été instauré.** Le produit fini nommé « panier patient » rassemble l'ensemble du matériel et des médicaments nécessaires à chaque intervention. À J-2, les actes chirurgicaux sont préparés par la logisticienne du bloc opératoire selon le planning. Cette organisation en amont vise à coordonner et vérifier la disponibilité de tous les entrants : pharmacie, stérilisation, DM et DMI. Cette anticipation offre une marge de temps pour communiquer avec le chirurgien en cas d'indisponibilité d'un élément et informer le patient qui vient parfois d'une autre île. **Cette organisation en « flux tiré » fournit les moyens d'accueillir le patient en toute sérénité et de l'accompagner dans les meilleures conditions dans son parcours de soin.**

Par ailleurs, la Polyclinique Paofai dispose actuellement de 6 salles opératoires ISO 5, dont 1 équipée d'un dispositif SurgiCube® de traitement d'air à flux laminaire, dédiée aux chirurgies ophtalmologiques (cataracte), et permettant des procédures préopératoires plus rapides et moins anxiogènes pour les patients.

Une certification ISO 9001 V2015, alliée à une démarche HAS V2020, visent à placer le patient au cœur de son organisation et à proposer la meilleure offre de soins et de service.

›› POUR ALLER PLUS LOIN
www.polyclinique-paofai.pf



LES RUPTURES D'APPROVISIONNEMENT

Cécile Vaugelade, directrice affaires technico-réglementaires au Snitem (Syndicat national de l'industrie des technologies médicales)

Les pénuries d'approvisionnement dans le secteur de la santé résultent de données exogènes : réglementaires, chaînes d'approvisionnement complexes et tensions géopolitiques. Ces paramètres impactent le secteur des DM sans que ce dernier puisse notamment peser dans les négociations avec les grands fournisseurs de matières premières. Les DM, qui représentent plus de 500 000 produits, au carrefour de technologies, nécessitent des matières premières et de nombreux composants pour leur fabrication.

C'est pourquoi le **Snitem travaille**, dans le cadre du groupe mis en place par l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament), **sur le sujet des ruptures d'approvisionnement**, depuis plusieurs années. Ce groupe a été créé et est piloté par l'ANSM pour définir **une procédure de gestion anticipée des difficultés ou de rupture d'approvisionnement**. Il est composé de l'ensemble des parties prenantes.

Les réflexions menées avec l'ANSM ont abouti à la publication l'été 2021 de **la procédure de gestion anticipée des ruptures et risques de ruptures** dans la disponibilité des dispositifs médicaux (DM). Depuis cette date, une phase pilote a permis de recueillir des retours d'expérience qui vont permettre d'améliorer la procédure. Les travaux conduits actuellement vont mener à l'élaboration d'une grille d'analyse des risques au regard de plusieurs composants : les caractéristiques propres du DM (existe-t-il une alternative au DM, degré de gravité de la pathologie qui requiert le DM) et l'origine de la rupture (provient-elle de difficultés conjoncturelles ou structurelles). L'objectif étant de **rassembler une information transparente et sincère de la situation à communiquer aux utilisateurs via le site de l'ANSM**.

La loi DDADUE (Diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne) du 9 mars 2023, a intégré

un article sur cette procédure de gestion anticipée des ruptures et de son information. Les travaux menés de façon volontaire par toutes les parties prenantes sont donc désormais inscrits dans la loi. De plus, **l'amendement du règlement européen sur les DM publié le 20 mars 2023** (règlement européen UE 2017/745), - autorisant l'allongement de la période de transition à 2027 et 2028, afin de donner plus de temps au système pour certifier les anciens produits - **est une forme de réponse**. Ce règlement lève une réelle inquiétude sur la crainte qu'en mai 2024, fin de la première période, tous les anciens produits n'aient pas pu être revus par les organismes notifiés et ne disposent d'un certificat pour la mise sur le marché. Ce qui aurait conduit à des ruptures réglementaires massives ayant pour conséquence des ruptures dans la continuité des soins des patients.

Ces réflexions relatives à l'anticipation des difficultés d'approvisionnement se poursuivent à l'échelle européenne via l'EMA (Agence européenne des médicaments) et avec l'OMS.

En France, une feuille de route sur les pénuries des DM - qui jusqu'alors était très axée sur le médicament - se dessine lors de discussions menées par les ministères de la Santé et de l'Économie. Les travaux devraient aboutir avant la fin de l'année. Nous espérons notamment que **les négociations avec les ministères mèneront à des solutions communes pour garantir l'accès prioritaire aux matières premières et composants du secteur du DM**.

Actuellement **le prix facial** est décisif dans la décision d'achat, ce qui décourage certains acteurs qui par ailleurs rencontrent des difficultés d'implantation. En réponse à cela, la réglementation, les achats nationaux garantis, les appels d'offres dotés de critères perti-

nents, pourraient participer à l'apaisement du marché en matière d'approvisionnement. De plus, une coordination des besoins en cartographiant les activités et les files actives pour assurer les bonnes allocations de façon équitable, s'avère utile.

L'action de CAHPP face aux ruptures :

Les pharmaciens des PUI des établissements adhérents CAHPP sont confrontés au quotidien aux ruptures d'approvisionnement de produits aussi bien pour les médicaments que pour les DM.

Pour les accompagner, les négociateurs de CAHPP ont mis en place un plan d'action qui se veut efficace et réactif :

- . **Force du référencement** de CAHPP sur tous les segments de marchés grâce à des alternatives proposées sur les produits en rupture : CAHPP prône le multi-référencement dans son catalogue, celui-ci aide les pharmaciens a trouvé des solutions.
- . **Attention particulière portée sur les produits sensibles** et un lien permanent avec les laboratoires partenaires.
- . **Aides à la décision mis à votre disposition** : grâce aux tableaux comparatifs et à la négociation des marchés d'engagement sur certains produits permettant de garantir les volumes.
- . **Aide numérique** : veille permanente et informations mises à jour sur le site de commande en ligne de CAHPP.
- . **Assistance commerciale et technique quotidienne** : toute l'équipe des Marchés Pharmacie et DM est à l'écoute des établissements pour leur apporter du soutien et des solutions.

>> NOUS CONTACTER

contact-dm@cahpp.fr ou contact-pharma@cahpp.fr





INFLATION : LE SERVICE RESTAURATION ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS SUR LE MARCHÉ DE L'ALIMENTAIRE

David Paris, Directeur Restauration/Economat CAHPP

CAHPP dispose d'une connaissance et d'une analyse macroéconomiques du marché de l'alimentation pour **aider ses adhérents à mieux acheter et lutter contre le gaspillage.**

Depuis trois ans, le secteur de la restauration subit d'importantes tensions dues au Covid, à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique. **Ce secteur, désorganisé par l'indisponibilité de certains produits de base tels l'huile et le blé, doit aussi faire face aux difficultés d'acheminement des marchandises, aux surcoûts liés au fret et à la baisse de la valeur de l'euro.**

L'inflation annoncée dans le secteur de l'alimentation est de 14,2 % et oscille entre 20 à 30 % pour certains produits. CAHPP négocie continuellement avec les fournisseurs pour qu'ils absorbent une partie de l'inflation. CAHPP recherche l'équilibre optimal pour chacune des parties et s'assure que les augmentations annoncées par les fournisseurs sont justifiées.

La hausse des prix des produits alimentaires frais ou surgelés, a entraîné des problématiques de gestion budgétaire et de révision des besoins dans les établis-

sements de santé. **Une des solutions proposées par CAHPP a été d'impulser une réflexion sur la composition des menus chez ses adhérents.**

De plus, afin d'accompagner ses adhérents, CAHPP propose **une digitalisation de l'offre restauration et des outils d'assistance technique** à travers sa collaboration avec un fournisseur. Un outil de gestion des commandes et des menus est disponible : « la solution NONA », qui permet une gestion intuitive de la cuisine au service de la transition alimentaire. Cet outil simplifie l'organisation quotidienne de la cuisine selon les objectifs EGalim : aide à la conception des menus en fonction des saisons, des contraintes budgétaires et nutritionnelles. Il simplifie la gestion des tâches administratives, détermine aussi le coût de revient de chaque repas et répond aux besoins de chaque convive.

Par ailleurs, **des webinaires** sont organisés pour répondre aux problématiques des adhérents.

>> NOUS CONTACTER
contact-resto@cahpp.fr



Le point par familles de produits

Viande bovine française

Les cours restent fermes à des niveaux élevés et affichent une augmentation de 35 % par rapport à 2021. Les niveaux d'abattage et le cheptel sont inférieurs à 2021. La hausse des intrants (énergie, gaz de refroidissement et de conservation, emballages...) additionnée aux hausses du prix des matières premières accroît les prix des élaborés : 0,60 €/kg sur le cru et 1,00 €/kg sur les cuits.

Veau

La consommation de veau est à la baisse en grande distribution et boucherie traditionnelle, car cette protéine chère souffre du contexte inflationniste. La baisse de la production est due aux contraintes environnementales, à l'envolée des prix de l'énergie et des coûts de production.

Agneau

Le prix est en légère baisse car la consommation est en berne.

Volaille

Les épisodes de grippe aviaire impactent la production de canard, de volaille, et de tous les produits dérivés (œufs, ovoproduits, magrets, foie gras...). La production repart progressivement mais de façon différenciée selon les espèces. La hausse tarifaire sur cette famille de produits est aussi influencée par l'évolution du cadre réglementaire, la hausse du prix de l'alimentation animale et de l'énergie.

Porc et charcuterie

Malgré une détente depuis le mois d'octobre, les cours restent au plus haut depuis 20 ans. Une reprise à la hausse des coûts annexes (énergie, main d'œuvre) freine tout optimisme.

Colin d'Alaska

Le cours de janvier reste stable mais la hausse de prix est due au taux de change entre le dollar et l'euro.

Lieu noir

La demande en frais et surgelé reste forte. Les pêches de colin et lieu noir en automne sont restées limitées et n'ont pas permis de constituer des stocks suffisants. Une hausse de 11 % au 4^{ème} trimestre liée au déséquilibre entre l'offre et la demande est prévue.

Loup

Depuis janvier, une hausse de 30 % des prix par rapport à 2022 est enregistrée. En outre, une forte concurrence entre le surgelé et le frais est enregistrée depuis fin 2022.

Cabillaud

Les tarifs sont en hausse du fait de la mise au ban de la Russie, des quotas à la baisse et d'un redémarrage lent de l'élevage en Norvège.

Hoki

La saison du Hoki est terminée. Les prix devraient rester fermes jusqu'à la nouvelle saison en septembre 2023.





Marine Courtai, Préparatrice en pharmacie, assistante des marchés

En 2013, **Marine Courtai** obtient le diplôme de préparatrice en pharmacie tout en effectuant des alternances en officine. Après plusieurs contrats à durée déterminée en milieu hospitalier, elle entre en 2014 à la Clinique des Champs Élysées où elle reste 8 ans comme préparatrice en pharmacie. En quête d'un nouveau souffle dans sa pratique professionnelle, elle rejoint CAHPP en janvier 2023, en tant qu'assistante des marchés du médicament.

« En arrivant chez CAHPP, j'ai senti une ambiance saine, une cohérence au sein et entre les équipes. Je me suis immédiatement sentie bien. Pour nous aider dans notre intégration, nous avons un parrain : une personne pour répondre à toutes nos questions, pour nous accompagner,

et nous bénéficions d'un parcours d'intégration pour découvrir tous les métiers de CAHPP.

Au quotidien nous gérons, généralement par email, de nombreuses demandes de la part des adhérents : caractéristiques des produits, stocks disponibles, produits de substitution, etc. Nous proposons toujours une réponse. Avec les laboratoires, les relations sont cordiales. Ils sont réactifs et la communication est fluide. Je me sens utile.

Le 14 mars, avec Filipe Lisboa, nous avons participé à notre première réunion de marché à Paris. L'occasion de rencontrer préparateurs et pharmaciens que nous encourageons à nous solliciter. Il nous tient à cœur qu'ils se sentent accompagnés. »



Filipe Lisboa, Assistant des marchés DM/DMI

Filipe Lisboa a commencé sa carrière au Portugal. En 2015, il s'est installé en France pour travailler à la Clinique Floréal comme aide préparateur en pharmacie. Après 3 années à ce poste, la direction lui a proposé un poste de logisticien de bloc en tant que responsable du circuit des dispositifs médicaux. Pour poursuivre son apprentissage, Filipe Lisboa effectue en 2021 un DU optimisation des plateaux techniques interventionnels par le management logistique à l'université de Dijon.

« À mon arrivée chez CAHPP début 2023, j'ai été particulièrement bien accueilli par une équipe dynamique, professionnelle et bienveillante. Dans mes précédentes fonctions, j'ai noué des liens étroits et de confiance avec les fournisseurs dont je prétends bien connaître les produits. Aux marchés de CAHPP, nous travaillons en collaboration permanente avec les adhérents afin de répondre à toutes leurs requêtes. Nous sommes simultanément partenaires de nos fournisseurs et des établissements, grâce à une circulation fluide et de vrais liens de confiance. C'est une place qui me convient et qui est prometteuse... »

CAHPP et le C2DS, un partenariat vivant !

Le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) a pour objectif d'embarquer le plus d'équipes possible dans une démarche du développement durable et a lancé en 2020 une convention hospitalière pour le climat, grande campagne de décarbonation du système hospitalier.

Les achats sont simultanément la première source d'émissions de gaz à effet de serre et la deuxième charge d'un établissement de santé. Ils sont la clé de voûte d'une démarche globale.

Ainsi, CAHPP est invitée à prendre la parole pour présenter l'Indice Vert, au fil des rendez-vous que le comité organise. L'Indice Vert est un outil d'aide à la décision des achats responsables. Mission remplie le 24 février lors du colloque régional Bourgogne Franche-Comté du C2DS qui se tenait au CHU de Dijon.

Sourires d'enfants !

Depuis de nombreuses années, CAHPP parraine les enfants pris en charge par l'association les Enfants du Sourire. Cette association permet à des centaines d'orphelins de l'île de La Réunion et de Madagascar, de suivre une scolarité dans un cadre aimant et bienveillant. Ainsi, Angèle est en BEP couture, Françoise, bachelière, poursuit ses études pour devenir sage-femme, Ondo sera menuisier et Jacquot plombier. Les Enfants du Sourire accueillent actuellement 63 enfants entre 3 et 18 ans.

Un geste de générosité qui contribue à la politique RSE de CAHPP.



Au sein d'un partenariat vivant, les invitations sont bilatérales !

C'est pourquoi, CAHPP a invité le C2DS, le 4 avril dernier, à poursuivre la matinée de « réunion de marché » avec les pharmaciens de l'île de La Réunion par un après-midi ouvert à tous sur le développement durable en santé. Co-organisée, cette demi-journée a donné la parole au CHU, à Clinifutur, à la Fondation Père Favron et à l'association de soins à domicile de La Réunion (ASDR) pour des retours d'expériences inspirants. Les instances : ARS, Ademe, Office de l'eau, etc., ont pris place à la table ronde dédiée à la présentation des outils et aides régionales à disposition. L'occasion aussi de rappeler les enjeux des achats responsables et de présenter l'Indice vert de CAHPP !

Unique ! Les Classroom Indice Vert

Ces classroom imaginées pour aider les fournisseurs à remplir le formulaire de l'Indice vert de CAHPP remportent un grand succès : entre 60 et 80 participants par session.

Elles se déroulent en ligne et aident les fournisseurs à performer dans le remplissage du baromètre des achats responsables en santé : l'Indice vert. Les webinaires sont organisés tous les quinze jours jusqu'à la fermeture de la plateforme, le 12 mai 2023. L'équipe de CAHPP apporte des réponses à toutes les questions. Les fournisseurs apprennent et partagent leurs expériences. « *L'aide au remplissage se veut participative. Cet atelier est une réussite* », rappelle Isabelle Hamelin, directrice relations publiques, communication et RSE.

Les questions sont ensuite reportées dans les FAQ (Foire aux questions) de la plateforme de l'Indice vert. L'objectif est d'accroître la participation des industriels à l'Indice vert et ainsi de mieux accompagner les établissements de santé dans leurs décisions d'achat.

Contact : developpement-durable@cahpp.fr

CAHPP
Conseil et Référence

INDICE VERT 2023

S'APPUYER SUR LA FORCE DU COLLECTIF

Richard Audigier, Responsable Séminaires et formations, et Charles Hannotte, Transformation et Innovation

Afin de partager leurs pratiques et poursuivre les échanges, sept lauréats du diplôme universitaire de pharmacien manager se regroupent à l'automne 2022 pour réfléchir à la création d'une communauté : les pharmanagers.

Inauguré en 2016, le diplôme universitaire de pharmacien manager* naît d'une collaboration entre l'IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales) de l'université Jean Moulin à Lyon et CAHPP. « Ce diplôme s'adresse aux pharmaciens qui expriment le besoin de se former au management », explique Richard Audigier, responsable séminaires et formations chez CAHPP. « Puisque sur le terrain, dans les pharmacies à usage interne, les pharmaciens sont confrontés à la gestion d'une équipe pluridisciplinaire, parfois importante et doivent valoriser leur activité au sein des différentes commissions de leurs établissements. »

Charles Hannotte, membre de l'équipe transformation et innovation de CAHPP, accompagne la création de cette communauté dans la définition de sa raison d'être - partager des réflexions croisées et des expériences concrètes venues de tous horizons afin de devenir des acteurs épanouis et responsables des mutations de nos activités - et de ses valeurs - écoute, partage, curiosité et entraide. « La première réunion s'est déroulée à l'automne 2022. Depuis, les membres fondateurs forment l'équipe "cœur". Ils organisent par quinzaine une rencontre en ligne où 30 min sont réservées à la circulation de l'information et 30 min à la réflexion sur ce que la communauté pourrait proposer comme expérience. »

Les premiers rendez-vous ont permis de distinguer différents types de contenus à partager : initiations à des outils ou des méthodes qui facilitent la gestion quotidienne, retours d'expériences sur des actions de terrain ou séances de codéveloppement professionnel. « Le codéveloppement naît d'une problématique amenée par un membre », précise Charles Hannotte, « et les autres se mettent à son service - un peu en mode consultant. L'objectif est d'amener à la proposition d'un plan d'action. Nous nous appuyons sur la force collective. »



Pour thésauriser ces apprentissages, un espace de partage en ligne exclusivement réservé aux membres a été créé. Il sera très bientôt ouvert à l'ensemble des diplômés et les pharmanagers prendront leur envol pour de bon.

* Pour les établissements adhérents, le coût pédagogique de cette formation - effectuée entre Paris et Lyon et répartie en six sessions sur trois jours - est pris en charge par CAHPP. Restent à la charge des étudiants les frais de transport, d'hébergement et de repas du soir.

>> NOUS CONTACTER
seminaires@cahpp.fr

En BREF

84 PRINTEMPS 2023

Directeur de la publication : Christophe Sadoine
Directeur de la communication : Isabelle Hamelin
Crédit photos : Adobe Stock

CAHPP
Conseil et Référence

UNE VISION DIFFÉRENTE

20/22, rue Richer - 75009 Paris
01 55 33 60 00
www.cahpp.eu